

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le 29 octobre 2018 à 20h30.

10 Présents : M. ROUFFY, J. DEPONT, D. BERTRAND, A. COUZON, A. LANDUREAU, S. WEAVER, L-C. BELLEMENT, A. DEQUENNE, P. DE SOUZA, L. LASSELLE.

2 Procurations : F. ROBLAIN, D. DAVAILLON-GILLARD.

1 Absent excusé : A. BERNIER.

1 Absent non excusé : M. BASSET.

- Demandes de subventions au titre de la DETR

La Préfecture ayant décidé de distribuer les crédits restants aux communes ayant des petits projets de travaux réalisables dans un délai très court, Monsieur le Maire a donc présenté 5 projets :

- Mairie : changement du revêtement de sol au rez-de-chaussée devenu dangereux et polluant et aménagement d'un bureau à l'étage : isolation, électricité, plomberie.

Le Conseil Municipal, à 6 voix pour, 5 contre et 1 abstention, accepte de solliciter une subvention à hauteur de 40 % pour des travaux s'élevant à 16.133 € HT.

- Ateliers municipaux : au vu de la recrudescence des vols, pose de portes de fermeture afin de sécuriser les lieux.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, accepte de solliciter une subvention à hauteur de 40% pour des travaux s'élevant à 10.035 € HT.

- Garage communal : suite aux vols de carburants et divers matériels, pose de portes de fermeture afin de sécuriser les lieux.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, accepte de solliciter une subvention à hauteur de 40% pour des travaux s'élevant à 15.133 € HT.

- Façade nord de l'Eglise : au vu de la remontée d'humidité attaquant la pierre sur la façade nord de l'Eglise, installation d'un réseau d'eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, accepte de solliciter une subvention à hauteur de 40% pour des travaux s'élevant à 7.271 € HT.

- Murets Centre Socio Culturel et cimetière : afin de sécuriser ces lieux recevant du public, réfection du muret entourant les gradins du Centre Socio Culturel et réfection d'un des murs d'enceinte du cimetière.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, accepte de solliciter une subvention à hauteur de 40% pour des travaux s'élevant à 6.780 € HT.

- Free Mobile

Cette société souhaite installer une antenne sur un terrain communal pour une réception en 4G.

Après avoir proposé différents terrains sur toute la commune, FREE MOBILE a opté pour le terrain sis à « Le Moulin ».

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 2 contre, autorise et charge le Maire de signer une convention sur 12 ans avec une redevance annuelle de 3.500 €.

- Proposition cession de terrain

Un particulier ayant proposé de vendre un terrain rue du Ha-Ha, Monsieur le Maire demande d'envisager d'éloigner les bornes à verres du Champ de Foire qui provoquent des nuisances olfactives et présentent des risques pour les usagers empruntant la rue du Ha-Ha (morceaux de verre brisés jonchant la route) ainsi que les containers à poubelles remplis à ras bord après le marché dominical.

Les frais d'enregistrement étant d'environ 250 € et les frais d'acte de 19 €, le Conseil Municipal, à 7 voix pour, 4 contre et 1 abstention, décide de faire une proposition à 500 € pour ce terrain d'environ 2.000 m² et classé en zone NI au PLU.

- Tarif repas vente à la Commune de Saint-Genou

Suite à la lecture d'un courrier émanant de la Commune de Saint-Genou demandant de revoir le tarif établi pour la vente des repas à la cantine de Saint-Genou au vu de la mise à disposition d'une personne, de l'achat d'un véhicule adapté et de l'éventuelle création d'un RPI, le Conseil Municipal, à 7 voix pour, 4 contre et 1 abstention, décide de fixer le tarif à 3,30€.

- Participation contrat de prévoyance collective maintien de salaire

La commune dispose d'un contrat de prévoyance collective pour le maintien de salaire. Monsieur le Maire propose une participation de la collectivité à hauteur de 5 € mensuel par agent adhérent à compter du 1er janvier 2019, le Conseil Municipal, à 6 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, accepte la participation de 5€ mensuel par agent adhérent au contrat de prévoyance collective maintien de salaire.

- Prieuré Saint -Laurent

Une association communale ayant fait part de son souhait de faire un don à la commune afin d'acheter l'immeuble restant du prieuré Saint-Laurent, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, charge le Maire de faire une proposition d'achat au propriétaire de 25.000 €.

- Vente d'une maison communale

Depuis 2009, une maison communale sise 2, rue des Petits Champs ainsi qu'un garage sis 13, rue de Verdun sont en vente.

En 2016, l'estimation était de 40.000 € et aujourd'hui, une proposition est faite pour 27.500 €

Vu le nombre très restreint de visites, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, accepte de vendre la maison et le garage pour 27.500 €.

- OPAC réaménagement de la dette auprès de la Caisse des Dépôts

Le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, accepte le réaménagement de la dette de l'OPAC auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- GRDF redevance d'Occupation du Domaine Public

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, accepte le montant versé par GRDF pour l'occupation du domaine public pour la somme de 149 €.

- Demandes de subvention

Participation poursuite d'études : Suite à la lecture d'un courrier émanant d'un administré, Monsieur le Maire propose de verser 100 € pour l'obtention d'une mention au bac et 70 € pour l'obtention d'une mention au brevet. Le Conseil Municipal, à 3 voix pour, 8 contre et 1 abstention, décide de ne rien verser.

Secours populaire Français : le Conseil Municipal, à 12 voix contre, décide de ne pas donner suite à la demande de participation financière.

FFrandonnée : le Conseil Municipal, à 3 voix pour et à 9 voix contre, décide de ne pas verser de subvention.